



DANS CE NUMÉRO 2023-3

## Édito

## Info investissements

## Mal logement

## Nuisances sonores

## Éclairage public

## Sacs orange

## Autonomie

## Carte d'identité - Passeport

## Adressage

## Nids de frelons

## Animaux errants

Il me tient à cœur de vous informer de l'organisation du **Village de Noël les 9 et 10 décembre prochains**, par plusieurs associations de la commune, quelques commerçants et de nombreux bénévoles. Cette troisième édition promet d'enrichir notre commune de la magie caractéristique de cette saison.

Le Conseil Municipal vous convie cordialement aux Vœux du Conseil qui auront lieu le **samedi 13 janvier à 11h dans la salle polyvalente**. Ce sera l'occasion de partager des perspectives pour l'année à venir et un moment de convivialité.

Je vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

Votre Maire, Jacques Vigouroux.

## Le point sur les Investissements Communaux

Voici un aperçu des opérations en cours ou réalisées :

### **\*\*Travaux sur l'Immobilier Communal\*\***

#### 1. **\*\*Atelier Relais (Cartonnages)\*\* réalisé**

- Changement de menuiseries (portes sécurité)

#### 2. **\*\*Clocher St Corneille\*\***

- Mise en sécurité, électrification horloge et accès. **réalisé**

- Rénovation du plancher, changement d'une poutre maitresse. **en cours**

#### 3. **\*\*Maison 9 rue Porte de l'Irissou\*\***

- Aménagement d'un logement T3bis et d'un local commercial. **printemps 2024**

#### 4. **\*\*Église St Julien\*\* en cours**

- Étude-diagnostic réalisée par une architecte du patrimoine.

#### 5. **\*\*Studio, 24 avenue Raymond VII\*\***

- Rénovation et mise aux normes (surélévation de l'étage). **printemps 2024**

### **\*\*Travaux Ouvrages d'Art, Réseaux et Divers\*\***

#### 1. **\*\*Mur des Lices\*\* en cours**

Consolidation du mur de soutènement.

#### 2. **\*\*Voirie, Rues du Villages et Réseaux\*\***

- VOIRIE : La Crouzarié, Pl de Frayssines, Prat Peyrous, Lascroux, Valès, Rieulong **réalisé**

- Rues du village, deux tranches prévues :

- réseaux : **1er semestre 2024**
- revêtement : **Automne 2024**

#### 3. **\*\*Équipement de la Salle Polyvalente\*\* réalisé**

Cuisine (four, réfrigérateur, lave-vaisselle)

#### 4. **\*\*Création d'un ossuaire dans le Cimetière de Puycelsi\*\* réalisé**

#### 5. **\*\*Équipement Mairie\*\* réalisé**

- Renouveau du parc informatique, système de visioconférence, passage à la fibre.

- Meubles à archives.

## Un nouveau service public contre le mal logement.

Humidité, infiltrations, problèmes de chauffage, ventilation insuffisante, moisissures ou d'autres soucis de mal logement ? Si vous êtes locataire et que vous êtes dans une situation de mal logement, signalez-le !

Il vous suffit d'aller sur <https://histologe.beta.gouv.fr/> depuis votre téléphone portable, votre tablette ou votre ordinateur et vous laisser guider. Vous recevrez immédiatement un e-mail de confirmation avec un numéro de suivi.

**Ou** de contacter le Guichet unique du Pôle Département de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) - DDT du Tarn - 19 rue de Ciron à ALBI [ddt-pdlhi@tarn.gouv.fr](mailto:ddt-pdlhi@tarn.gouv.fr) 05 81 27 50 49.

Ce service est complètement gratuit et regroupe l'ensemble des acteurs engagés contre le mal-logement.

Le PDLHI peut vous aider à retrouver un habitat sécurisé et sain.



## Respectons les horaires pour préserver la quiétude de tous

Afin de maintenir la tranquillité de notre environnement, nous rappelons les horaires autorisés pour l'utilisation d'outils bruyants tels que tondeuses, tronçonneuses et débroussailleuses.

- Lundi au vendredi : 9h00-12h00, 14h00-19h30
- Samedi : 9h00-12h00, 15h00-19h00
- Dimanche : 10h00-12h00
- Jours fériés : 10h00-12h00

Le non-respect de ces horaires entraîne des sanctions financières. Les contrevenants s'exposent à une amende de 68,00 €, pouvant atteindre 180,00 € en cas de récidive.

Respectons ces règles pour préserver la qualité de vie de chacun.

## Éclairage public dans notre commune

Avec le passage à l'heure d'hiver le 29 octobre, les horaires d'éclairage public s'adaptent pour concilier sécurité, économie d'énergie et respect de l'environnement.

### Nouvelles Plages Horaires : Extinction entre 23h et 6h

Cette mesure vise à rationaliser la consommation d'énergie tout en assurant une luminosité suffisante aux heures nécessaires.

### Une Commune Actrice de son Éclairage Public

Votre contribution est essentielle pour maintenir un éclairage public efficace. Si vous observez des problèmes tels que des lampadaires défectueux, des zones mal éclairées... n'hésitez pas à le signaler à la mairie.

### Comment Signaler un Problème ?

Déclarer un problème d'éclairage public est simple :

par courriel [commune-puycelsi@orange.fr](mailto:commune-puycelsi@orange.fr), téléphone ou visite aux horaires d'ouverture.

Fournissez l'emplacement précis du dysfonctionnement et une brève description du problème.

### Votre Contribution Compte !

En signalant rapidement les problèmes d'éclairage, vous participez activement à la préservation de la sécurité et du bien-être de tous.



## Tri sélectif : nouveau, le sac orange.

**BIODÉCHETS** - Un tiers de notre poubelle noire est constitué de biodéchets. Facilement valorisables, ces déchets organiques doivent être triés pour réduire le poids de nos déchets.

Composés exclusivement de matière organique, les biodéchets sont principalement des déchets de cuisine : restes de repas, produits alimentaires périmés sans emballage, épluchures, coquilles d'oeuf, os, marc de café, sachets de thé...

**LA COLLECTE EN SACS ORANGE** - Une fois rempli, fermez-le hermétiquement, en faisant un double nœud avec les deux liens du sacs, pour que le contenu ne s'en échappe pas. Déposez-le dans le bac d'ordures ménagères avec les autres sacs poubelle (bac noir).

Grâce à la méthanisation, les biodéchets sont doublement valorisés : ils produisent du biogaz, avant de devenir du compost. Le biogaz est purifié, puis injecté dans le réseau de gaz et le compost est utilisé par la filière agricole.

**COMMENT RÉCUPÉRER DES SACS ORANGE ?** - En Mairie, aux horaires d'ouverture.



### Autonomie

**La Maison départementale de l'autonomie** au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, regroupe tous les acteurs institutionnels et associatifs du secteur.

N° unique pour obtenir de l'aide : **05 81 27 70 07**

#### Les professionnels de la Maison Départementale de l'Autonomie :

- vous aident à constituer vos dossiers de demande de prestations,
- vous informent sur les aides relatives à l'accompagnement à domicile et sur les hébergements adaptés à votre situation,
- évaluent vos besoins en tenant compte de votre projet de vie et de son évolution pour y associer l'aide nécessaire,
- instruisent vos demandes, notifient vos droits et assurent les paiements,
- vous orientent vers des organismes proches de chez vous,
- vous renseignent sur les actions de prévention de la perte d'autonomie et les dispositifs d'aides aux aidants et sur les événements et loisirs qui s'offrent à vous.

**221 Av. Albert Thomas, 81000 ALBI**

#### HORAIRES (Hors vacances scolaires)

Lundi : 10h à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h30 et 14h à 18h30

Mercredi : 8h30 à 12h30 et 14h à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h30 et 14h à 18h30

Vendredi : 10h à 17h30

*Pendant les vacances scolaires*

Ouverture du lundi au vendredi : de 8h30 à  
12h30 et 14h à 17h30

**Antenne de GAILLAC**  
12 rue Hippolite-Rigal  
81600 - GAILLAC  
Accueil sur RDV  
Téléphone: 05 63 81 21 81  
maison-gaillac-ds@tarn.fr

## Carte d'identité et passeport

Centre de recueil des titres sécurisés (carte d'identité et passeport).

**France Services** Monclar-de-Quercy  
33, avenue du Colonel Raynal

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30



1ère étape :

pré-demande à effectuer en ligne sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
(Possibilité d'accompagnement pour la pré-demande par France Services Monclar-de-Quercy au 05 63 30 46 46



2ème étape : prise de rendez-vous  
**uniquement après les démarches en ligne**  
au 06 76 69 84 11 ou sur [www.monclar-de-quercy.fr](http://www.monclar-de-quercy.fr)



**France**  
**services**

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

**France Services**  
Monclar-de-Quercy  
33, avenue du Colonel Raynal

## Adressage



Pour s'assurer de recevoir l'intégralité de son courrier postal, il est impératif de bien indiquer son adresse normalisée (N° et nom de la voie) à tous ses interlocuteurs.

## Gestion des nids de frelons



La présence de nids de frelons peut poser un risque, que ce soit sur l'espace privé ou public. Voici les étapes à suivre pour une gestion sécurisée :

- Nids sur l'espace privé** : Professionnel à Contacter  
Découvert sur votre propriété, un nid de frelons nécessite l'intervention d'un professionnel. Les contacts des experts sont disponibles en Mairie.
- Nids sur l'espace public** : Alerte à la Mairie  
Si un nid est repéré sur l'espace public, contactez la Mairie immédiatement.
- Doute ? Avis à la Mairie**  
En cas de doute ou d'incertitude, prévenez la Mairie. La collaboration entre les habitants et la commune est cruciale pour la sécurité tous.

## Animaux errants : rappel !

Un animal est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- Son propriétaire n'est pas connu et l'animal est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France (puce). Le nourrissage des chats errants non stérilisés/identifiés est interdit car il incite aux nuisances et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés/identifiés.

## Accueil du public en Mairie

Les mardi - mercredi - vendredi - samedi de 8H30 à 12H  
courriel : [commune-puycelsi@orange.fr](mailto:commune-puycelsi@orange.fr) | téléphone : 05 63 33 11 14